

Identité et système éducatif : D'un fait laïc a une orientation religieuse

Résumé

La philosophie générale qui porte l'idée de l'école algérienne est fondée sur une idée généreuse de l'être dans le monde, où les concepts de liberté, d'égalité, de justice, de tolérance sont clairement consignés dans les objectifs de formation assignés à l'école. L'intention progressiste est de ce point de vue théorique, claire.

Cependant l'option idéologique mise en place dès l'indépendance va progressivement remettre en cause certaines de ces idées et orienter l'école vers d'autre choix. Ainsi dans le texte pédagogique, les exemples d'intolérance multiples seront légion et participeront à transformer tout ce qui fonde une société aspirant à se réinsérer dans le monde moderne, faisant du système éducatif un outil au service de luttes partisans, construit sur la base d'enclaves religieuses.

Dr. HOSNA Abdelhamid

Faculté de droit et sciences
politiques
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

إن الفلسفة العامة التي تركز عليها فكرة المدرسة الجزائرية هي كرامة الإنسان حيث أن مفهوم الحرية، المساواة، العدالة والتسامح واضحة في أهداف التكوين. غير أن الخيار الإيديولوجي بعد الاستقلال قد أعاد النظر تدريجيا في البعض من هذه المفاهيم ووجه المدرسة نحو اختيارات أخرى، إذ نجد في النصوص البيداغوجية أمثلة عدم التسامح شائعة وتهدف إلى تغيير كل ما يؤسس مجتمع عصري، وهذا ما يساعد المنظومة التربوية على أن تصبح أداة في خدمة الصراعات الحزبية.

Certes, moins d'un demi siècle d'Histoire est une courte échéance dans la vie d'une nation pour édifier et parfaire un système éducatif national. En 1962, l'Algérie accédait à l'indépendance après une longue période de colonisation. Outre une économie extravertie et sous-développée, une société déculturée, l'Algérie héritait, en matière d'éducation, d'une situation très loin d'être satisfaisante :

- un taux d'analphabétisme supérieur à 85 % ;
- une population scolarisée insignifiante par rapport aux besoins et aux aspirations d'une société moderne ;
- un système éducatif étranger par ses contenus, son organisation et ses missions, limité dans ses capacités.

A cela s'ajoutait un sous-encadrement technique et administratif généralisé du pays qui allait mobiliser le peu de cadres disponibles, essentiellement dans le secteur socio-éducatif d'ailleurs, au détriment des tâches pédagogiques d'éducation et de formation.

C'est dire pourquoi l'indépendance recouvrée, le droit à l'éducation a été l'un des premiers objectifs que le système éducatif s'est efforcé de concrétiser(1). Ces raisons n'excusent toutefois pas des choix aux répercussions incalculables sur les individus et la société.

Les textes officiels qui vont régir le système éducatif algérien vont alors être conçus dans une vision de rupture avec l'école coloniale. La réflexion portait sur une réforme qui visait à instaurer un système éducatif authentique débarrassé des séquelles d'un enseignement trop longtemps resté à l'écart du mouvement de la transformation de la société algérienne.

Dès l'indépendance, une commission a été mise en place, chargée d'élaborer un plan de réforme scolaire. Elle publia son rapport à la fin de l'année 1964. Sans connaître de bouleversements notables, le système éducatif de l'Algérie indépendante commence à montrer son orientation et les choix à venir. Ainsi la rentrée de 1963 a été marquée par le souci d'arabiser, ou si l'on préfère d'algérianiser l'enseignement. Dès le premier degré, les horaires comptent désormais dix heures de cours par semaine en arabe sur les trente heures prévues. Certaines matières comme l'Histoire et l'Instruction civique, seront entièrement enseignées en arabe(2). Mais ce n'est qu'en 1976 que l'Etat algérien, à la lumière du document idéologique qu'est la Charte nationale, se dote d'un premier cadre juridique en élaborant l'ordonnance n° 76/35 du 16 avril 1976 relative à l'organisation de l'éducation et de la formation.

On lira dans l'article deux de cette ordonnance, le cadre définissant le système éducatif : Valeurs arabo-islamiques et conscience socialiste. La référence religieuse ici s'inscrivant certainement dans le cadre du souci de réappropriation identitaire, conséquence de la décolonisation. La politique d'éducation - formation est dotée, de la sorte, d'une double mission : en plus d'être un instrument au service du développement, elle est chargée de la réhabilitation culturelle de la personnalité nationale(3) . Cette ordonnance institue la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, le caractère obligatoire de l'école jusqu'à 16 ans, l'arabisation à tous les niveaux d'éducation et de formation ainsi que les divers paliers et missions des enseignements, préparatoire, fondamental, secondaire et supérieur. Du modèle français républicain et laïc en ce qui concerne l'école publique, seules certaines orientations sont maintenues, accompagnées d'un choix d'arabisation lié à la croyance des décideurs en un retour à l'arabisme lui-même lié, dans la pensée de certains, à l'Islam et il faut bien le dire à une conception de l'Islam assez conservatrice. Tendances qui ne s'accordent guère, évidemment, avec l'idéologie et les tendances d'une révolution socialiste qui se veut moderne et tournée vers l'avenir(4) .

A remarquer, le passage, durant près de quatre décennies de gestion de la société, du modèle développementaliste à caractère socialisant à un modèle de croissance à caractère libéral avec des retombées importantes sur l'évolution du système éducation - formation. L'évolution sera appréhendée selon deux périodes : celle des premières années de l'indépendance, marquées par la récupération du système éducation - formation légué par la colonisation, et celle des réformes du système, caractérisée par l'affirmation de l'indépendance et la confirmation des choix nationaux.

I – L'indépendance nationale et la politique de récupération du système d'éducation

Considérée comme étant la base de l'entreprise de rénovation culturelle et vecteur directeur du projet social à mettre en place par les nouveaux dirigeants, la refonte du système éducatif va reposer sur l'algérianisation, la démocratisation, l'arabisation et l'orientation scientifique et technique. Ce sont les Chartes de Tripoli (5) et d'Alger(6) qui codifient les premières orientations abordées dans la définition de la culture ou des fondements idéologiques de la révolution : « La culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique.» Cette option idéologique mise en place dès l'indépendance marque l'urgence, pour les décideurs de l'époque, d'une reprise en main du système hérité de la colonisation.

1 – L'héritage culturel

Entre avancées et reculs, la politique scolaire sera longue, très longue à mettre en place sur plus d'un siècle de domination coloniale(7). Si nous devons suivre chronologiquement la mise en place de l'appareil scolaire en Algérie, il est nécessaire de dégager au moins trois périodes constitutives d'un système qui est resté tout au long de la présence française peu enclin à favoriser l'instruction généralisée.

a) de 1833 à 1886, les tentatives d'implantation de structures scolaires connaîtront un échec malgré les expériences tentées de concilier le but assigné par la colonisation à l'école avec le contenu traditionnel du système d'enseignement. Un mouvement de riposte en opposition au modèle culturel colonial et même à celui d'enseignement dans les mosquées et zaouites, émergera avec les Ulémas à partir des années 1920 sous l'impulsion des réformistes jusqu'aux années 40 avec Ibn Badis et ses compagnons(8) .

b) A l'avènement de la III^{ème} République, Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, systématisa et rationalisa les vieilles revendications démocratiques et anticléricales. Mais l'application, par ailleurs, des lois foncières de 1873 et 1887 accompagnées des mesures de confiscation des biens, va entraîner l'effondrement définitif des bases économiques et sociales de la société autochtone.

c) Ce n'est qu'après la deuxième Guerre mondiale qu'un plan de scolarisation fut établi(9) . Malgré les déclarations de principe et les pressions organisées sur le pouvoir colonial concernant la scolarisation des Algériens(10) , l'école leur resta généralement fermée et les places pour y accéder furent distribuées parcimonieusement. Même taxée de processus d'acculturation par l'école, l'éducation coloniale a fait peu de place aux Algériens et seule une minorité, une petite élite, en bénéficia alors que la grande majorité en fut exclue(11) tandis que l'enseignement traditionnel était largement déstructuré. Héritant d'un système scolaire organisé par niveaux, cycles et spécialités, l'Algérie indépendante va, de 1962 aux années 1970, le développer en se l'appropriant par des correctifs.

2 – Les nouvelles orientations

La démocratisation s'est traduite essentiellement par un développement de la scolarisation qui a permis au cycle primaire de doubler ses effectifs, et aux cycles moyen et secondaire de voir leurs chiffres multipliés par 5. Cette ouverture massive n'a été possible que grâce à la formation massive d'enseignants avec des conditions de recrutement assouplies, formant un nouveau corps d'enseignement, celui des moniteurs (12) au niveau scolaire de fin d'études primaires. Cela ne peut qu'entraîner, dès le départ, un affaiblissement du niveau(13) si l'on y ajoute l'insuffisance des moyens didactiques.

La deuxième difficulté inhérente à l'ouverture de l'école pour tous, réside en l'insuffisance des locaux. D'où la recherche d'une utilisation maximum de ceux-ci grâce à une occupation allant de 40 à 50 élèves par classes. L'utilisation de la double vacation va progressivement se généraliser et la suppression en 1966 de l'enseignement pré-élémentaire permettra certes une augmentation réelle des salles de classes disponibles mais à quel prix sur le niveau futur des élèves.

L'augmentation des effectifs scolaires est impressionnante mais jusqu'aux années 70, l'inégalité entre sexes demeure au détriment des filles. La progression de leur scolarisation reste trop lente(14) .

2.1. Arabisation et algérianisation

Les premières mesures furent prises dès novembre 1962 avec l'ouverture d'une classe de Sixième classique aux enseignements dispensés en langue arabe dans les lycées et collèges. Également fut décidé un nouveau programme en Histoire-géographie et le rattachement des anciennes Medersas à l'Éducation Nationale. Au niveau des notations, le coefficient d'Arabe fut augmenté en 1963 tandis qu'en 1964 fut décidée l'arabisation totale de la première année scolaire, l'organisation de l'enseignement religieux et la création d'un diplôme de fin de cycle moyen en langue arabe, El Ahlia. En 1962 ce fut au tour de la deuxième année primaire d'être arabisée. Cette entreprise fut accompagnée d'une politique de coopération orientée vers les pays arabes.

Les premières constatations dramatiques s'imposent d'elles-mêmes. L'enseignant n'est plus ou ne peut être le pourvoyeur d'instruction et de savoir; l'éducateur et le psychologue... mais ce que des idéologies importées et mal ingurgitées d'un système qui a fait de lui le propagateur d'idéologies, d'abord du "nationalo-socialiste" et ensuite plus sûrement de "l'arabo-islamisme", et le gardien non pas de la morale universelle mais d'un conservatisme religieux.

2.2. Orientation scientifique et technique

Sur le plan structurel, peu de changements notables se sont produits à cette période. Il y a lieu de relever un ralentissement de l'évolution des effectifs car le pourcentage du technique va aller en décroissant, passant de 36,4 % en 1962 à 25 % en 1969-70.

Durant cette période, plusieurs ministres se sont succédés à la tête du ministère de l'Éducation nationale (5 ministres en 8 ans). Si les orientations politiques et idéologiques sont clairement affirmées, ce sera en fait le modèle de développement économique arrêté dans une situation d'aisance financière sans pareille qui servira de référence aux changements introduits dans les années 1970.

II – Les réformes du système éducation – formation ou l'affirmation d'une vision de l'indépendance dans les années 70.

Les réformes ont été mises en œuvre par secteurs et établies selon un calendrier extrêmement disparate de 1971 à 1992-1993. Durant cette période, le système éducation – formation va acquérir, de par la mobilisation humaine et financière engagée, une position de centralité dans la société.

1. De l'École fondamentale au Secondaire

Le niveau de toute l'institution scolaire et universitaire s'est effondré. Parmi les causes de ce délabrement, il est loisible de relever des choix politiques et idéologiques marqués par une volonté de faire revivre un passé pythique.

1.1. Orientations contradictoires

Dans le préambule du texte relatif à la conception de base de l'éducation et de la formation(15), le système éducatif algérien est « défini comme un appareil authentiquement national, démocratique et révolutionnaire par ses orientations, modernes, et scientifique par ses contenus et ses méthodes » (16) .

"National", le système éducatif développe une éducation par la langue nationale, l'arabe, l'algérianisation du contenu et de l'encadrement. En réalité, ce fut un nationalisme réducteur, exclusiviste et obscurantiste faisant de l'école un enjeu de luttes politiques et idéologiques.

"Démocratique et révolutionnaire", gratuit et ouvert à tous, le système éducatif doit assurer une scolarisation suffisamment longue pour être le creuset d'une formation unifiée de la jeunesse garantissant ainsi la cohésion nationale et préparant les générations futures aux tâches d'édification dans la continuité des options socialistes.

"Moderne et scientifique", le système éducatif établit le lien entre la culture générale et les activités technologiques, instituant l'obligation scolaire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans dans le cadre d'une école publique et gratuite(17) .

En approfondissant l'étude du système éducatif ainsi défini, un système faisant face à des programmes inadaptés et surchargés, à une insuffisance des moyens didactiques, à une arabisation précipitée, il ressort que les concepteurs de l'Ecole fondamentale(18) reproduisent presque intégralement des programmes d'instruction destinés à des enfants d'autres cultures, avec d'autres moyens et traditions éducatives... sans référence à la spécificité du pays, à sa culture(19) . Ajouté à cela que la majorité des enseignants de l'Ecole fondamentale sont, comme pour les premières années de l'indépendance, formés hâtivement avec des moyens dérisoires et ce sont généralement ceux-là mêmes qui n'ont pu accéder aux études ou à une formation universitaire.

1.2. Contenu des programmes

Cet enseignant va avoir comme support un texte pédagogique truffé de passages et séquences en franche opposition avec l'idéal humanitaire. Un contenu qui va progressivement, de génération en génération, façonner un individu nourri au conservatisme religieux.

Le passage d'un livre d'éducation religieuse, pris comme exemple, est particulièrement éloquent. Il relate une injonction de l'imam Ali à l'adresse de son armée : « Je vous ai demandé d'attaquer ces gens de jour comme de nuit, à découvert et en secret, et vous ai conseillé de les atteindre les premiers avant qu'ils ne vous atteignent » (20). Cela servi sans explication et sans être mis dans un contexte d'époque. La sélection d'un tel texte est nuisible. On est loin d'un système qui se veut positif, loin de l'affirmation que l'éducation est le « moyen privilégié de favoriser l'éclosion et le partage de telles valeurs. L'éducation qui doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (21).

D'autres matières toutes aussi importantes comme l'enseignement de la philosophie en classe de Terminale qui a, en une vingtaine d'années, pris une dérive qui nous a menés droit à la philosophie scolastique du moyen-âge et remplacé la philosophie moderne(22) . Dans l'enseignement de l'Histoire en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années secondaires, l'Algérie et le Maghreb sont faiblement représentés. Le référent arabo-islamique présenté comme cadre identitaire global est centré sur le Moyen-Orient (75% des programmes). Suivant la remarque d'un chercheur en Sociologie, « il est difficile, dans

un pareil contexte, de voir l'Algérie et le Maghreb fonctionner comme des paradigmes de la conscience historique chez les élèves des lycées algériens » (23) .

Ces quelques exemples tirés du vécu scolaire algérien montrent à quel point la qualité de l'enseignement est altérée et orientée de manière très nette, conduisant alors, de façon certaine, à des résultats peu probants, participant à façonner une identité nouvelle du jeune Algérien aux conséquences fâcheuses pour toute la société.

Une tentative de revisiter ces programmes, de les réformer, fut menée durant l'année 1998 avec la mise sur pied d'équipes pluridisciplinaires afin de réorienter leur contenu et soustraire l'élève scolarisé à toute "influence idéologique", mais cela s'est fait sans remettre en cause la vision directrice de l'institution éducative toujours maintenue dans la continuité des « constantes nationales » (24). Situation qui va perdurer, aggravant une véritable crise identitaire accompagnée d'une perte de repères, de références historiques et culturelles. Des changements furent alors décidés, une nouvelle réforme mise en train qui va aboutir à de nouvelles architectures des enseignements et une actualisation des programmes pédagogiques(25) .

III – Principes généraux de la nouvelle politique éducative et la réforme de l'Enseignement fondamental et supérieur

Le système éducatif tel qu'il a vécu jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de cette réforme, mise en place en septembre 2003, était perçu comme le vecteur d'un grand danger pour le pays. Il se devait d'être revu et corrigé.

1 – Nouvelle mission pour le système éducatif

L'Algérie prend de plus en plus conscience des défis auxquels elle fait face, défis aussi bien internes qu'externes. Les défis d'ordre internes sont à la fois ceux qu'inspire l'état actuel de l'école et ceux portés par la société elle-même.

Il s'agit tout d'abord de recentrer la mission de l'école sur ses tâches naturelles : l'instruction, la socialisation et la qualification.

Il s'agit ensuite de préparer le système éducatif à affronter en même temps les défis liés à la modernité, au parachèvement de la démocratisation de l'enseignement, à la qualité en faveur du plus grand nombre d'élèves, ainsi qu'à la maîtrise des sciences et de la technologie.

Il faut enfin prendre en charge les nouvelles exigences découlant des changements institutionnels, économiques, sociaux et culturels intervenus en Algérie au cours de ces dernières années. Dans ce sens, il renvoie à l'école d'imprégner les élèves de la culture démocratique et de l'esprit de tolérance et de dialogue, en somme de les préparer à l'exercice de la citoyenneté.

D'un autre côté, le système éducatif dans son ensemble, doit relever des défis d'ordre externe : celui de la mondialisation de l'économie, qui va engendrer des exigences de qualification de plus en plus élevées, celui de la société de l'information et de la communication qui va modifier les modes d'enseignement ; celui enfin de la civilisation scientifique et technique qui va favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de société, celle du savoir et de la technologie.

Ces trois défis relevés par les concepteurs de la réforme, ne font que poser de vieilles revendications exprimées depuis l'indépendance, d'une école au-dessus des luttes politiques et idéologiques, ayant pour mission essentiellement de participer à :

- construire une société démocratique capable de préserver sa culture, de s'ouvrir sur le monde en intégrant les valeurs universelles ;
- former les compétences à même de valoriser le potentiel algérien dans un contexte mondialiste.

Pour concrétiser ces deux objectifs, seule une école moderne et républicaine est à même d'y parvenir.

2 – Les principales réformes introduites dans le primaire et le secondaire

La réponse telle que préconisée s'articule autour d'un premier cycle d'enseignement moyen de quatre années en remplacement du système de trois ans alors en cours. Les changements notables sont :

- La mise en place de nouveaux programmes d'enseignement en deuxième année primaire et en deuxième année moyenne.
- L'introduction de l'enseignement de la langue française en deuxième année primaire.
- L'introduction de la langue anglaise comme deuxième langue étrangère en première année moyenne.
- L'introduction de la symbolique universelle.

Pour ce qui est du contenu des programmes, il reste pour certaines matières perfectible, et pour d'autres inconnu en attendant la mise en place graduelle. C'est à ce niveau que se joue aussi l'avenir de cette réforme qui devra, par ailleurs, veiller à rendre le plus vite possible l'accès aux supports didactiques, manuels scolaires notamment. Les besoins sont énormes et diversifiés. S'il faut 65 millions d'ouvrages pour les cycles de l'ancien système encore en cours, il est nécessaire de produire 17 nouveaux manuels (six pour la deuxième année primaire et 11 pour la deuxième année moyenne par exemple, sans compter la réédition de cinq titres de la première année primaire et dix de la première année moyenne. Ce qui entraîne des besoins nouveaux estimés pour la rentrée scolaire 2004-2005 à 23 millions d'ouvrages (26). Les perspectives de cette réorganisation du système éducatif s'arrêtent à la généralisation de l'éducation préscolaire prévue à l'horizon 2008.

3 – Essai d'évaluation

En considérant qu'aux lieux et place d'une véritable refonte du système éducatif, il est préférable, comme on vient de le voir, de procéder par petites touches sous le label de "réformes", réduisant ainsi l'échec du système éducatif depuis les réformes des années 70 à de simples dysfonctionnements, on procède peut-être à une réduction qui peut s'avérer à l'avenir dangereuse si l'on n'y prend garde. De simples aménagements d'ordre "technique" seront-ils suffisants à soigner ce grand malade ?

L'approche technique et l'analyse quantitative présentée à chaque rentrée scolaire, occultent totalement la question de fond qui est depuis l'indépendance l'instrumentalisation de l'école à des fins politiques et idéologiques, travaillant au corps une société que l'on désire islamo-conservatrice, prolongeant de la sorte un malaise identitaire indéniable (27). La falsification de l'Histoire, la suppression de l'éducation civique et son retour couplé à l'enseignement de l'éducation islamique, l'arabisation anarchique(28) et le contenu des programmes, autant de choix malheureux devant être corrigés par la présente réforme pour être réellement crédible et porteuse d'avenir.

Conclusion

La philosophie générale qui porte l'idée de l'école algérienne depuis l'indépendance, est fondée sur une idée généreuse de l'être dans le monde où les concepts d'égalité, de

liberté, de justice, de tolérance sont clairement consignés dans les objectifs officiels de formation assignés à l'école. C'est peut-être là une sorte de revanche que veulent prendre les Algériens sur le sort et un passé peu clément.

L'intention progressiste du législateur est donc, de ce point de vue théorique, saine.

Seulement dans le texte pédagogique, les excès d'intolérance raciale, religieuse ou linguistique sont légions. Nous en avons relevé quelques uns dans ce travail.

Pour contourner ces travers et s'inscrire dans le sillage des Etats modernes où de nos jours l'éducation n'est plus considérée comme un ensemble de services rendus par l'Etat aux citoyens, mais comme un véritable investissement, il faudrait se poser la question de la possibilité ou non de dissocier l'éducation en ce pays, du projet de société. C'est le projet de société qui constitue le socle essentiel dont découleront les principes de base permettant de définir les objectifs visés par le système éducatif. Cette question, latente depuis l'indépendance, a-t-elle été tranchée ? Le problème est là.

Référence

1. Cf. le document synthèse du Conseil supérieur de l'Éducation ; "Principes généraux de la nouvelle politique éducative et la Réforme de l'enseignement fondamental", Alger, mars 1998, pp 10 et ss.
2. La Chronique sociale et culturelle de André Adam, in Annuaire de l'Afrique du Nord (AFN), 1963, pp 544 et ss.
3. 70% des Algériens ont moins de 30 ans et plus de 50% ont moins de 20 ans. Les Constitutions de 1976, 1989 et 1996 stipulent toutes «le droit à l'enseignement garanti pour tous».
4. A. Adam, op. cit. pp 553 et ss.
5. Cette Charte est élaborée par le Conseil National de la Révolution Algérienne à Tripoli en 1962.
6. Reprenant, en ce qui concerne l'éducation – formation, la Charte de Tripoli, la Charte d'Alger est le programme issu du congrès du parti FLN tenu à Alger en 1964.
7. Cf. Bibliographie relative au système scolaire durant la période de colonisation, in Nouria Rémaoun Benghabrit : Enseignement technique et développement en Algérie.
8. Disciple d'El Afghani, Mohamed R. Reda, Mohamed Abdou, réformateurs musulmans du début du XXe siècle.
9. Avant cette date, quelques chiffres révélateurs : 40 écoles construites en 1870, 24 en 1873, 21 en 1875, 16 en 1880, in L'Encyclopédie coloniale et maritime, Paris, 1946, Encyclopédie de l'Empire français.
10. J. Ferry déclarait à propos des jeunes Arabes : «Gardons les jusqu'à 14 ans, c'est bien assez puisque nous ne voulons pas leur rendre familiers nos beaux programmes d'enseignement primaire, que nous ne voulons leur apprendre ni beaucoup d'Histoire, ni beaucoup de Géographie, mais simplement le français, le français avant tout, le français et rien d'autre.», in Les Temps Modernes, n° 123, mars/avril 1956, M-C. Duchet : "Problème politique : La scolarisation de l'Algérie".
11. Le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement élémentaire est inférieur de 10% avant 1939, s'élève en moyenne à 15% au milieu des années 1950 et atteint 30% en 1961. A. Léon, Ed. L'Harmattan, 1991.
12. M. Haddad, OPU 197.
13. La formation pédagogique fut trop rapide, des opérations de recyclage et de perfectionnement non fondées sur une analyse réelle des besoins en matière de déficit cognitif, psychopédagogique ou professionnel.
14. Données statistiques N° 33, Ministère de l'Enseignement National.
15. Ordonnance du 16 avril 1976.

16. Bulletin officiel de l'Education nationale, "Organisation".
 17. Benghabrit Remaoune Nouria : Le système d'éducation formation en Algérie, du volontarisme politique à une politique de gestion des flux, in Ouvrage collectif sous la coordination de H. Remaoun : L'Algérie, histoire, société et culture, Ed. Casbah, Alger, pp 143-157.
 18. L'enseignement est d'une durée de neuf années, organisé en 3 cycles de 3 ans chacun. Le cycle 1 ou cycle de base et le cycle 2 ou cycle d'éveil remplaçant l'ex Primaire, et le cycle 3 ou cycle d'observation et d'orientation dispensé dans les Collèges d'enseignement moyen (CEM).
 19. Voir Malika Greffou : "L'école algérienne d'Ibn Badis à Pavlov", Ed. Laphomic, Alger, 1989.
 20. Livre d'éducation religieuse de 8^{ème} année, p. 113. Voir aussi le livre de lecture de 6^{ème} année, p. 72 où l'on retrouve le même procédé belliqueux.
 21. Article 26 (2) de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. De même, on peut se référer à l'article 13 (1) du Pacte des Nations, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Idem la Déclaration et les Programmes d'action de Vienne, paragraphe 33 (Conférence mondiale sur les Droits de l'homme), Doc A/ Conf. 15/23 du 12-07-1993, p. 12.
 22. Voir à ce propos les recherches de O. Loudjane sur l'enseignement de la philosophie et de la sociologie en Algérie.
 23. H. Remaoun : "Sur l'enseignement de l'Histoire en Algérie ou de la crise identitaire à travers (et par) l'école". Communication présentée au Colloque sur "L'enseignement de l'Histoire", organisé par le Centre de Recherches en Anthropologie Sociale et Culturelle, CRASC, Oran les 26-27 février 1992.
- Plusieurs autres exemples peuvent être cités qui voient le programme d'Histoire des différents paliers, préparé par l'Institut Pédagogique National (IPN) entretenir des amalgames malsains.
24. Cf. la synthèse du document de base : "Principes généraux de la nouvelle Politique éducative et la Réforme de l'Enseignement fondamental" du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Alger, mars 1998.
 25. Cf. le "Plan d'exécution de la réforme du système éducatif", document du Ministère de l'Enseignement National, Alger, octobre 2003.
 26. Le secteur connaît, heureusement, une embellie financière conséquente qui s'est traduite pour la rentrée 2004-2005 par une dotation budgétaire qui avoisine les 385 milliards de dinars, soit 25% du budget de fonctionnement (loi des finances 2005).
 27. Voir à ce propos l'étude de T. I. Khaoula : L'Algérie : langues, cultures et identité, in Ouvrage collectif, op. cit.
 28. Sur cette question de la mise en place de l'arabisation, voir l'ouvrage de T. I. Khaoula : Les Algériens et leur(s) langue(s), paru en 1995 aux Editions El Hikma, Alger, réédité en 1997.